



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rongeurs

Question orale n° 1197

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur l'organisation de la lutte contre le ragondin et le rat musqué et autres nuisibles. En effet, la lutte contre le ragondin et le rat musqué est rendue obligatoire du fait de la prolifération de ces populations d'espèces sur tout le territoire du département de la Charente-Maritime et des dégâts engendrés sur les cultures et le réseau hydraulique, ainsi que sur le plan écologique (faune et flore) et sanitaire. C'est pourquoi il lui demande les moyens qu'il entend prendre pour renforcer les moyens de lutte contre ces nuisibles.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1197

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3378

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 avril 2005

Question retirée le : 5 avril 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)